



**CONSEIL DE L'ENVIRONNEMENT POUR
LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE**

AVIS

Projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale relatif à l'octroi de primes à l'amélioration de l'habitat

Demandeur

Ministre-Président Rudi Vervoort

Demande reçue le

9 décembre 2021

Avis adopté par le Conseil de l'Environnement pour la Région de Bruxelles-Capitale le

17 décembre 2021

CERBC

Boulevard Bischoffsheim 26 – 1000 Bruxelles

Tél : 02 205 68 68 – info@cerbc.brussels – www.cerbc.brussels

Préambule

Le 9 décembre 2021, le Conseil de l'Environnement pour la Région de Bruxelles-Capitale (ci-après « le Conseil ») a été saisi d'une demande d'avis relative au projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale relatif à l'octroi de primes à l'amélioration de l'habitat.

Les objectifs que le Gouvernement souhaite réaliser par cette réforme sont de simplifier, harmoniser et actualiser les dispositifs existants ainsi que d'intégrer les primes à la rénovation de l'habitat, à l'embellissement des façades et les primes énergie, afin d'encourager davantage la rénovation des logements.

Avis

Le Conseil salue le Gouvernement pour les améliorations et les simplifications qu'il propose en matière de primes à la rénovation.

Le Conseil constate que le système d'avances pour les primes de rénovation est aboli et qu'il est remplacé par des prêts auprès du Fonds du Logement et donc que ces prêts ne seront qu'accessibles pour les personnes pouvant bénéficier du Fonds de Logement. Si, de manière générale, **le Conseil** soutient la simplification et l'harmonisation du système à l'image des primes d'énergie (avec octroi du soutien financier après la réalisation des travaux), **le Conseil** craint que le nouveau système limitera la portée de son impact positif en fermant l'accès aux avances pour les ménages à revenus moyens. Il incite donc le Gouvernement à prendre en compte ces ménages.

Si les primes sont très bien adaptées au secteur résidentiel, **le Conseil** estime qu'elles méritent une réévaluation au niveau des enjeux techniques pour le secteur tertiaire, dont la part dans les émissions de CO₂ à Bruxelles est quasiment aussi grande que celle du secteur résidentiel. Il pense notamment à l'implémentation de bonus ou de surprimes pour des rénovations qui vont au-delà des critères des primes et des PEB et à l'intégration des matériaux circulaires dans les matériaux durables.

Finalement, **le Conseil** rappelle l'importance de l'atelier accompagnement de l'alliance Renolution, afin d'inclure l'ensemble des acteurs de l'accompagnement des entreprises et du non-marchand dans les réflexions et les actions de terrain.

*
* *
*